

**DÉCISION N°2021-444 DU 29 NOVEMBRE 2021  
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

**DÉCIDE**

**Article 1**

En l'absence de M. Jonathan HUMEZ-BOUKHATEM, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Christophe AMAT, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

**Article 2**

La présente décision produira ses effets entre le lundi 20 décembre 2021 et le vendredi 24 décembre 2021 inclus

La directrice générale par intérim,

**Anne-Claire NERON**

